

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 décembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 2443

présenté par  
Mme Kerbarh

-----

**ARTICLE 8**

I. – Rédiger ainsi le début de l'alinéa 89 :

« Art. L. 541-10-8-2. – I. – Au moins... (*le reste sans changement*) : ».

II. – En conséquence, rédiger ainsi le début de l'alinéa 93 :

« II. – S'agissant des éco-organismes, l'autorité administrative met... (*le reste sans changement*) ».

III. – En conséquence, rédiger ainsi le début de l'alinéa 97 :

« III. – Les informations mentionnées aux I et II sont transmises... (*le reste sans changement*). »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.